

Commune D'ORVAULT**DEPARTEMENT**

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

29 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf mars, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, à l'Odysée au Bois Cesbron après convocation légale en date du vingt-deux mars deux mille vingt-et-un, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Stéphane KERMARREC, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, Mme Linda PAYET, M. Ronan GILLES, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, M. Bernard PAUGAM, Mme Sandrine BRUN, M. Sébastien ARROUËT, Mme Marylène JÉGO, M. Francis WETTA, M. Gilles BERRÉE, Mme Florence CORMERAIS, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, Mme Cyriane FOUQUET-HENRI

Absents ayant donné pouvoir :

M. Guillaume GUÉRINEAU	donne procuration à M. le Maire
Mme Léa BESSIN	donne procuration à M. Christophe ANGOMARD
Mme Stéphanie BELLANGER	donne procuration à Mme Françoise NOBLET
M. Dominique FOLLUT	donne procuration à M. Jean-Jacques DERRIEN

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Linda PAYET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

24. Evolution des structures Petite Enfance municipales

Monsieur GUILLON rapporte :

I. LES STRUCTURES D'ACCUEILS COLLECTIFS

Les établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) bénéficient d'un soutien important de la Caisse des Allocations Familiales (CAF) de Loire-Atlantique par

l'intermédiaire d'une prestation de service dénommée PSU. L'octroi de cette aide est subordonné à cinq recommandations :

- Contribuer à la mixité des publics accueillis par l'application obligatoire du barème national des participations familiales ;
- Mieux répondre aux besoins des familles par la réservation en heures et non plus en journées ;
- Optimiser l'offre d'accueil et le taux d'occupation par la pratique du multi accueil ;
- Simplifier les modalités de financement ;
- Répondre aux besoins particuliers et atypiques (accueil occasionnel) ainsi qu'aux situations d'urgence (accueil d'urgence).

La Ville souhaite résolument s'inscrire dans ces orientations, en développant trois objectifs prioritaires au cours de ce nouveau mandat :

- Augmenter le nombre de places d'accueil régulier attribuées en commission ;
- Augmenter le nombre de places en accueil occasionnel ;
- Augmenter le nombre de places en accueil d'urgence.

A. Constats :

Dans leur organisation actuelle, les structures Petite Enfance se retrouvent rapidement limitées en possibilité d'accueils supplémentaires pour répondre à la dernière recommandation de la CAF et optimiser son soutien financier.

L'accueil individuel n'est pas toujours possible du fait d'une diminution du nombre de places chez les assistant·e·s maternel·le·s. Cette baisse s'explique, d'une part, par des départs en retraite non compensés par les nouveaux agréments, et d'autre part, par des contraintes concernant les âges des enfants accueillis et les jours et horaires des professionnels à domicile.

De ce constat, au regard des nouveaux besoins de garde sur le territoire, et des évolutions du service en cours du fait de la construction d'un nouveau site sur le Bignon, il convient d'adopter plus de souplesse dans le fonctionnement des EAJE dès 2021. La réflexion engagée doit permettre le développement de nouvelles alternatives de garde sur le territoire, et de proposer des contrats complémentaires aux familles orvaltaises.

B. Propositions concernant 3 structures de la Ville

1. La structure du Bignon (Les Pousses d'Or)

La construction de la nouvelle structure sur le quartier du Bignon va permettre :

- La fusion de deux sites de 20 places (Ferrière et Plaisance) sur une structure plus importante, avec optimisation des coûts de fonctionnement ;
- Une augmentation du nombre de places : 14 places supplémentaires dont 6 réservées aux accueils d'urgence (au lieu de 3 initialement) ;

- Une augmentation du temps d'accueil (l'EAJE Plaisance est ouvert 4 jours / semaine actuellement). L'EAJE du Bignon sera ouvert 5 jours / semaine ;
- Une extension des horaires d'accueils (+1h15).

Ces évolutions nécessitent le recrutement de 6 agents supplémentaires pour l'année 2021 (soit 6 ETP inscrits au BP 2021), en plus de celui de l'infirmière puéricultrice déjà recrutée :

- 1 cuisinière lingère : prise de poste prévu en mai 2021 ;
- 5 auxiliaires de puéricultrice : prises de poste en septembre 2021.

2. La structure de la Gobinière délocalisée sur le site Ferrière

La structure de la Gobinière sera délocalisée sur le site Ferrière, afin de bénéficier de locaux optimisés et répondant davantage aux normes d'accueil en vigueur. Sa grande proximité avec l'école maternelle de La Ferrière permettra de concrétiser des projets passerelles déjà en réflexion.

Elle restera ouverte 3 jours par semaine et permettra d'accueillir des enfants de manière occasionnelle : besoins de familles ponctuels, d'assistants maternels pour des temps de formation, d'enfant ayant besoin de temps de socialisation avant d'entrer à l'école maternelle... Cette souplesse permettra également d'optimiser le taux d'occupation de cette structure.

II. L'EVOLUTION DE L'OFFRE

Au final, suite à ces réorganisations, un nombre significatif de nouvelles places sera créé sur ces deux sites en 2021 :

- 6 places régulières supplémentaires seront attribuées lors de la commissions 2021, (270 journées enfants / semaine au lieu de 210 actuellement) ;
- Doublement des places d'accueils occasionnels (8) et d'urgence (6).

Coûts Ressources Humaines :

Structures	Coût RH en plus sur la masse salariale globale
Bignon Les Pousses d'Or (Fusion Plaisance/Ferrière)	2021 = 91 000€ (Prises de poste en cours d'année) Année pleine = 344 727 €
Gobinière vers Ferrière	Pas de coût RH supplémentaire

**III. L'IMPACT BUDGETAIRE GLOBAL DE LA STRUCTURE « LES POUSES D'OR »
POUR LA VILLE EN ANNEE PLEINE (A COMPTER DE 2022)**

	Avant Plaisance/ Ferrière	Après Bignon
Personnel	493 014	837 741
Autres charges	45 832	95 893
Total Charges	538 846	933 634
Participations familiales	83 013	157 981
PSU : Prestation de Service Unique	195 188	374 648
Autres subventions : Contrat Enfance Jeunesse	62 584	100 387
Reste à la charge de la collectivité	205 945	300 618
Total Produits	485 275	933 634

DECISION

Sur proposition de la commission Enfance Jeunesse et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** les évolutions proposées ci-avant pour les places régulières, occasionnelles et d'urgence en structures Petite Enfance dès 2021.
- **ADOpte** l'impact budgétaire de gestion pour optimiser l'offre de garde sur le territoire telle que présentée ci-dessus.

Rendu exécutoire
Par télétransmission en
Préfecture le : 31 MARS 2021
Et par publication le : 31 MARS 2021

Extrait certifié conforme
Orvault, le 30 mars 2021
Pour le Maire
Le Directeur général




Jean-François MAISONNEUVE